



RÉSOLUTION DES VERT·E·S NE

Finalisée par le groupe MAT le 9 décembre 2020

Amendée le 4 mai 2021

Modifiée octobre 2021

Votée à l'AG du 8 décembre 2021

POUR UNE ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT MODAL DE NOTRE MOBILITÉ : +5%/an

Pour répondre au défi climatique, les Vert·e·s neuchâtelois·es (Vert·e·s NE) s'engagent pour réduire l'empreinte environnementale de la mobilité. Le groupe demande la mise en œuvre de mesures décisives permettant d'assurer un transfert modal annuel de 5% vers les moyens de déplacement respectueux de l'environnement. Cette résolution est accompagnée de propositions d'actions concrètes.

OBJECTIF

Nos déplacements terrestres sont un enjeu vital pour atteindre la neutralité carbone, car ils représentent près de 30% de nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Un transfert modal vers des moyens de déplacements respectueux de l'environnement est donc fondamental.

Ne serait-ce que pour atteindre les objectifs de la conception directrice de l'énergie 2015, il est urgent de diminuer significativement les impacts des transports individuels motorisés (TIM) sur l'environnement, en particulier sur le climat, et la santé. Dans ce but, les transports en commun, la mobilité partagée et la mobilité douce doivent être promus de manière décisive. En complète adéquation avec les objectifs du plan directeur cantonal, cette accélération du transfert modal permettra également de requalifier tout ou partie de certaines routes et rues en faveur des piétons, cyclistes et transports publics.

DÉVELOPPEMENT

La Conception directrice de l'énergie 2015 préconise une diminution de la consommation de carburant de 25% d'ici à 2025 et de 45% d'ici à 2035, par rapport à l'an 2000, pour atteindre les objectifs de la Société à 2000 Watts à l'horizon 2050. Selon les statistiques cantonales, à fin 2019, la diminution de la consommation de carburant depuis l'an 2000 n'a même pas atteint 16%. Les mesures mises en œuvre à ce jour ne permettront donc pas d'atteindre les objectifs visés, qui, par ailleurs, sont largement insuffisants aux yeux des Vert·e·s neuchâtelois·es.

L'accélération du transfert modal permettra également de mettre en œuvre le plan directeur cantonal, et notamment ses fiches en faveur :

- d'un fort report modal vers les TP et la mobilité douce (A21),
- d'une modération du trafic motorisé dans les zones urbanisées (A26),
- de la promotion de la mobilité douce (A27),
- d'une urbanisation de qualité (U12),
- d'espaces publics de qualité (U21),
- de la nature en ville (U23).

Par le biais de cette résolution, les Vert·e·s neuchâtelois·es s'engagent à collaborer avec toutes les forces politiques et associatives favorables à ce projet, ainsi qu'avec la population, afin d'identifier, de développer et de mettre en œuvre les moyens d'accélérer le transfert modal. En particulier, l'offre en transports publics, doit être fortement développée en termes de fréquence et de couverture du territoire, tout en étant plus attractive et adaptée aux besoins futurs. En outre, afin de motiver la population à se déplacer davantage à pied ou à vélo, un réel effort doit être entrepris pour libérer, sécuriser, valoriser et créer de nouveaux espaces publics urbains et interurbains, ainsi que des liaisons sûres et attractives. Il s'agira également de soutenir le développement des systèmes d'auto-partage et de co-voiturage sur le territoire cantonal, afin de diminuer le nombre de véhicules en circulation et en stationnement.

PRINCIPALES MESURES CONCRÈTES

- Mise en place d'une stratégie de développement territorial favorisant les déplacements de proximité et, de manière plus générale, une société sobre en matière de consommation des ressources ;
- Etablissement d'une vision stratégique et opérationnelle de la mobilité visant à atteindre les objectifs de report modal du plan climat ;
- Renforcement du réseau de transports publics, en particulier les cadences, la couverture territoriale et les tarifs, qui devra être financièrement accessible à toute la population.
- Fusion de l'office des transports et de celui des Ponts et chaussées en un Office de la mobilité ;
- Augmentation significative des budgets dédiés aux transports en commun ;

- Promotion des zones de rencontres et création de nouvelles places publics ;
- Extension du réseau de pistes cyclables dans le but de créer un réseau sûr, attractif et performant en dehors des agglomérations et en relation avec celles-ci ;
- Soutien actif à la mise en œuvre de plan de mobilité d'entreprise et de site pour encourager les déplacements en TP, en mobilité partagée ou en mobilité douce ;
- Amélioration de la mobilité collective par le développement de systèmes de co-voiturage / auto-partage / auto-stop sécurisé / prise en charge sur appel sécurisée ;
- Développement des P+R hors milieux urbanisés à proximité immédiate des transports en commun ;
- Généralisation du 30km/h en localité pour diminuer les rejets de GES et favoriser la cohabitation entre usagers dans les espaces contraints ;
- Réaffectation des voies de circulation existantes et en projet dédiées au trafic motorisé en faveur des TP , piétons et cyclistes (voie bus, piste cyclables, trottoir, espaces de vie, etc) ;
- Création d'un fond cantonal pour le développement de la mobilité douce alimenté par le produit des amendes d'ordres pour infraction à la loi sur la circulation routière (LCR);
- Diminution de l'offre en stationnement sur les domaines public et privé, en particulier pour les entreprises et les zones et centres de loisirs, lors de nouvelles constructions ou dans le cadre de travaux de rénovation.

RÉFÉRENCES

Plan directeur cantonal en particulier fiche U-22: [fiches de coordination](#)

Conception directrice de l'énergie 2015 : [Rapport 16.022](#)

Motion de la ville de Neuchâtel : [lien](#)

Système d'information du territoire neuchâtelois : sitn.ne.ch

NE Mobilité 2030 : [lien](#)

Loi sur la Mobilité douce : [lien](#)

Tarifification intelligente de la mobilité : [interpellation + réponse](#)

Auto-stop sécurisé : [Taxito](#)

Co-voiturage: <https://covoiturage-arcjurassien.com/>

Loi sur la police neuchâteloise : [Etat au 1^{er} janvier 2020](#)

CONTACTS

Christine Ammann Tschopp, présidente des Vert·e·s NE

christine.ammantschopp@gmail.com, tél : 078 683 86 31

Secrétariat cantonal

info@verts-ne.ch, tél. : 032 852 07 26